

DECISION SUR L'AFFAIRE HISSENE HABRE
Doc. Assembly/AU/11(XV)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport intérimaire de la Commission sur la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/ Dec.240(XII) adoptée en février 2010 à Addis-Abeba (Éthiopie) sur l’Affaire Hissène Habré ;
2. **REITERE** son engagement à combattre l’impunité, conformément aux dispositions de l’article 4(h) de l’Acte constitutif de l’Union africaine ;
3. **EN APPELLE DE NOUVEAU** à tous les États membres pour qu’ils contribuent au budget du procès et accorde leur appui au Gouvernement du Sénégal dans l’exécution du mandat de l’Union africaine d’inculper et de juger Hissène Habré ;
4. **DEMANDE** au Gouvernement du Sénégal, à la Commission et aux partenaires de poursuivre les consultations en vue de la tenue de la Conférence des donateurs ;
5. **INVITE** les pays et les institutions partenaires à participer à la Table ronde des donateurs qui sera organisée à cet effet en novembre 2010 à Dakar (Sénégal) ;
6. **DEMANDE** à la Commission de l’Union africaine de suivre la mise en œuvre de la présente décision et d’en faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence, prévue en janvier 2011, par l’intermédiaire du Conseil exécutif.

Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2010

Decision on the Hissene Habre Case

Doc. Assembly/Au/11(Xv)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1179>

Downloaded from African Union Common Repository